



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'EXPOSITION « *PLANÈTE MARE, ÎLOTS DE BIODIVERSITÉ* »

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Communauté de Communes Roumois-Seine
666 rue Adolphe Coquelin 27310 Bourg-Achard

Représenté par Vincent MARTIN,
Agissant en qualité de Président de la Communauté de communes Roumois-Seine, d'une part,

et

LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NORMANDIE (CEN NORMANDIE)

Rue Pierre de Coubertin BP 424,
76 805 Saint Etienne du Rouvray

représenté par Luc DUNCOMBE, agissant en qualité de Président, d'autre part,

Il est préalablement exposé que :

Le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie met à disposition l'exposition « *Planète Mare : îlots de biodiversité* ».

Cette exposition présente les **photographies de François Nimal** et s'inscrit dans le cadre du **Programme Régional d'Actions pour les Mares (PRAM) de Normandie** porté par le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie. Cette exposition vise à valoriser les actions de gestion menées localement en faveur des mares par la Communauté de communes Roumois-Seine et ses communes membres.

ARTICLE I : OBJET

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation de chacune des parties à la présentation de cette exposition sur les communes des Monts-du-Roumois, Grand-Bourgtheroulde, Bosroumois et le Thuit de l'Oison.

ARTICLE II : CADRE DE PRÉSENTATION DE L'EXPOSITION

Lieu où l'exposition sera présentée : Les Monts-du-Roumois, Grand-Bourgtheroulde, Bosroumois et le Thuit de l'Oison

Date de montage de l'exposition : 14/04/2023

Date de présentation de l'exposition :

- du 17/04/2023 au 21/04/2023 aux Monts-du-Roumois
- du 24/04/2023 au 28/04/2023 à Grand-Bourgtheroulde
- du 02/05/2023 au 05/05/2023 au Bosroumois
- du 08/05/2023 au 12/05/2023 au Thuit de l'Oison

Date de démontage de l'exposition : 15/05/2023

ARTICLE III : DESCRIPTION TECHNIQUE DE L'EXPOSITION

Tirages :

- 19 tirages photographiques ;
- 1 panneau de présentation du Programme Régional d'Actions pour les Mares et de l'auteur
- Tirages sur dibond
- Conditionnement dans 2 malles de transport sur roulettes
- Tirages et traitements ne permettant pas une exposition extérieure
- Système d'accroche pour cimaise/grille
- Valeur pour la souscription assurance : **5150 €**

FORMAT	LONGUEUR (CM)	LARGEUR (CM)	TYPE DE SUPPORT DES ŒUVRES	TYPE DE FIXATION	QUANTITES
CARRE	91	91	Tirage, lamination, contrecollage sur Dibond	simple cornière alu	7
PAYSAGE	91	46	Tirage, lamination, contrecollage sur Dibond	simple cornière alu	4
PAYSAGE	91	61	Tirage, lamination, contrecollage sur Dibond	simple cornière alu	4
PORTRAIT	91	61	Tirage, lamination, contrecollage sur Dibond	simple cornière alu	5
NOMBRE TOTAL DE VISUELS					20
CARTELS	15	6	Forex 3 mm	aucune	19

Veuillez noter ici vos commentaires sur l'état de l'exposition au montage (et en informer le CEN Normandie) :

ARTICLE IV : ENGAGEMENTS DU CEN NORMANDIE

Le CEN Normandie s'engage à :

- Autoriser la Communauté de communes Roumois-Seine, dans le cadre et selon les modalités figurant à l'article II, à présenter l'exposition « *Planète mare* » dont le CEN Normandie est propriétaire ;

ARTICLE V : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUMOIS-SEINE

La Communauté de communes Roumois-Seine s'engage à :

- présenter l'intégralité de l'exposition
- valoriser le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie en le mentionnant sur tous supports de communication relatifs à l'exposition « © Conservatoire d'espaces naturels de Normandie »
- souscrire une assurance clou à clou pour vol, dégradation, rayures ou chocs pendant le montage, la durée de l'exposition, le démontage et le transport. Une copie du contrat d'assurance (ou de l'avenant correspondant) sera envoyée au Conservatoire d'espaces naturels de Normandie ;
- rendre l'exposition complète et en bon état à la date de retour indiquée à l'article II.
Afin de ne pas léser le demandeur suivant, toute dégradation sera signalée le plus rapidement possible afin de prendre les mesures nécessaires pour remettre en état l'exposition ;

- prendre en charge le transport aller, le montage de l'exposition, le démontage, le nettoyage de l'exposition, le conditionnement et le transport retour.

ARTICLE VI : MODALITÉS FINANCIÈRES

L'exposition « Planète mare » a été réalisée grâce aux financements de la Région Normandie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et des Fonds Européens de développement régional.

L'exposition « Planète mare » est prêtée à titre gracieux par le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie. Il est nécessaire de souscrire une assurance clou à clou, du montant de la valeur indiquée à l'article III, pour vol, dégradation, rayures ou chocs pendant le montage, la durée de l'exposition, le démontage et le transport.

Si la Communauté de communes Roumois-Seine souhaite faire intervenir les auteurs des photographies ou un représentant du CEN Normandie, il négociera les termes techniques et financiers de leur participation en dehors de cette convention.

ARTICLE VIII : RÉSERVES ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'engagent à faire tous leurs efforts pour tenter de trouver une solution amiable à leurs éventuels différends pouvant naître de l'interprétation ou de l'application des présentes.

La présente convention sera régie par la loi française.

Tout différend découlant de la convention et relatif à celui-ci que les parties n'auraient pas pu résoudre à l'amiable, sera soumis au Tribunal compétent de Rouen, à l'exclusion de toute autre juridiction.

Le présent contrat entre en vigueur à compter de la date de prise en charge de l'exposition, soit le 11 avril 2023.

Fait en deux exemplaires à Saint-Etienne-du-Rouvray, le 14 février 2023.

Pour la Communauté de communes Roumois-
Seine,
Vincent MARTIN, Président

Pour le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie,
Luc DUNCOMBE, Président

Signature précédée de la mention « lu & approuvé »

Signature précédée de la mention « lu & approuvé »

lu et approuvé